PROCEDURE 2

DEMANDE INDIVIDUELLE sans assistance à maîtrise d'Ouvrage

Prise en charge à 80% dans la limite des plafonds

☐ **Je ne souhaite pas l'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Le taux de prise en charge est de 80 % pour le diagnostic et les travaux dans la limite des plafonds
Ce taux peut atteindre 90 ou 100 % dans certains cas très exceptionnels liés aux ressources ou à la situation du bénéficiaire.

Documents supplémentaires à fournir (en plus de ceux indiqués page 3 du présent formulaire) :

- Copie du dernier avis d'imposition sur le revenu daté et signé en bas de page
- Si vous recevez une allocation supplémentaire au titre des articles **L815-2** ou **L815-3** du Code de la Sécurité Sociale ou des aides sociales définies au titre III du Code de la Famille et de l'Aide Sociale, fournir la copie de la notification d'aide ou l'attestation de l'organisme concernant le versement.

Le système du calcul du plafond de l'aide est expliqué dans le document « Infos pratiques et mode d'emploi » en pages 5 et 6.

Cette procédure est détaillée dans le document « Infos pratiques et mode d'emploi » en page 13

Si vous avez choisi la procédure ci-dessus, datez et signez ici :

Date ……/……/…… **Signature :** (du bénéficiaire ou de son mandataire)

PROCEDURE 3

DEMANDE GROUPEE AVEC assistance à maîtrise d'Ouvrage

Prise en charge à 100% dans la limite des plafonds

☐ **Je souhaite effectuer une demande groupée avec l'AMO réalisée par Espace 9**

Le taux de prise en charge est de 100 % pour le diagnostic et les travaux dans la limite des plafonds (Décret n°2009-647 du 9 juin 2009 relatif à l'aide à l'insonorisation des logements des riverains des aérodromes et Arrêté de la même date).

Documents supplémentaires à remplir et à signer (fournis par nos soins à réception du présent formulaire) :

- Attestation de choix
- Fiche de désignation du coordinateur

Le système du calcul du plafond de l'aide est expliqué dans le document « Infos pratiques et mode d'emploi » en pages 5 et 6.

Cette procédure est détaillée dans le document « Infos pratiques et mode d'emploi » en page 15

Si vous avez choisi la procédure ci-dessus, datez et signez ici :

Date ……/……/…… **Signature :** (du bénéficiaire ou de son mandataire)

marseille provence

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A L'INSONORISATION

POUR LES RIVERAINS DE L'AEROPORT MARSEILLE-PROVENCE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer le suivi et la gestion de demandes d'aide financière à l'insonorisation présentées par les riverains. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Formulaire à renvoyer dûment rempli à :

ESPACE 9
1140, rue Ampère, ACTIMART –
BAT 1B Entrée A,
13851 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00 le vendredi)
Tél. : 04 42 90 56 30

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LE BENEFICIAIRE

Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur et Madame ☐

Nom : ..... | Nom de jeune fille : ……..

Prénom : ..... | Société : ……

Adresse : ..... | Téléphone : ……..…

..... | Mobile : ……..……..

CP : ……Commune :……..…….. | E-mail :……..

STATUT DU BENEFICIAIRE

Particulier _____ ☐
Syndic de copropriété _____ ☐
Société civile immobilière (SCI)_____ ☐
Association loi de 1901_____ ☐

Si Autre à préciser :……..……

Le logement est-il en indivision : **OUI / NON**
(Rayer mention inutile)

AGISSANT EN QUALITE DE :

Propriétaire _____ ☐
Usufruitier (1) _____ ☐
Locataire (1) _____ ☐
Mandataire (1) _____ ☐

(1) Fournir une autorisation écrite du propriétaire ou du nu-propriétaire le cas échéant pour faire effectuer les travaux

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LOGEMENT A INSONORISER

Adresse: ……

……

Code Postal : ……..…….Commune : ……..……..

1 TYPE DE LOGEMENT :

Appartement_☐ Maison individuelle_☐

NOMBRE DE PIECES PRINCIPALES *(séjour, salle à manger, bureau et chambre)* : ☐

NOMBRE DE CUISINES : ☐

2 USAGE DU LOCAL :

Habitation_____ ☐

Professionnel_____ ☐

Mixte : professionnel et habitation_____ ☐

3 MODE D'ACQUISITION :

Achat _____ ☐
Héritage ou donation _____ ☐
Autre _____ ☐

À préciser : ……..……

4 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Date du permis de construire :
……/……/……

Ou le cas échéant fourniture de l'attestation de la mairie spécifiant l'année de construction (pièces à fournir)

Réf. cadastrales :
Section……Numéro……

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Plan Cadastral avec localisation de l'habitation concernée,
- Copie du permis de construire (ou le cas échéant attestation de construction délivrée par la Mairie) - Si ces pièces ne vous ont pas encore été demandées,
- Copie de l'acte notarié d'achat, de vente, de succession ou de donation,
- Copie du dernier avis de taxe foncière afférent à la propriété concernée,
- Un relevé d'Identité Bancaire ou Postal,
- Autorisation de travaux par le syndic d'immeuble (dans le cas d'une copropriété),
- Autorisation de travaux par écrit de chaque propriétaire autre que le mandataire désigné,
- Pour les SCI ou autres sociétés :
  - Les statuts de la société,
  - Une attestation qui indique si la société est assujettie à la TVA ou pas.

ENGAGEMENTS

- Je reconnais avoir pris connaissance des informations contenues dans le document « Infos pratiques et mode d'emploi »,
- Je m'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'autorisation écrite de la CCIMP,
- Je m'engage à faire réaliser les travaux par des professionnels,
- Je m'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires prévues par la réglementation en vigueur en matière de déclaration de travaux (si celle-ci est nécessaire) et par le règlement de copropriété, le cas échéant,
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus.

La CCIMP se réserve le droit de vous demander toute autre pièce justificative, toute fausse déclaration pouvant entraîner le retrait de l'aide allouée.

PROCEDURE 1

DEMANDE INDIVIDUELLE avec Assistance à maîtrise d'ouvrage
Procédure accompagnée par la société espace 9
Prise en charge à 100% dans la limite des plafonds

Le taux de prise en charge est de 100% pour le diagnostic acoustique et les travaux dans la limite du plafond (Décret no 2011-1948 du 23 décembre 2011 relatif à l'aide à l'insonorisation des logements des riverains des aérodromes).

Le système du calcul du plafond de l'aide est expliqué dans le document « Infos pratiques et mode d'emploi » en pages 5 et 6.

Espace 9 procèdera au suivi du dossier et au contrôle systématique de la réalisation des travaux.

Cette procédure est détaillée dans le document « Infos pratiques et mode d'emploi » en page 11.

Si vous avez choisi la procédure ci-dessus, datez et signez ici :

Date ……/……/…… **Signature :** (du bénéficiaire ou de son mandataire)